

Identifier le fonctionnement et les attributions des représentants du personnel

Développer le dialogue social dans son entreprise

Code
1549

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1849 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Responsables des relations sociales ou des affaires sociales – Juristes – DRH – RRH – DAF – Managers

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Cette formation est éligible au financement via le CPF dans le cadre du bloc 3 du Titre Chargé(e) RH (RNCP 35878)

Animation s'appuyant sur des exemples réels, des exercices pratiques et les situations rencontrées par les participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les différents mandats de représentants du personnel
- Cerner les règles de fonctionnement essentielles des IRP
- Prévenir les risques de délit d'entrave

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Distinguer les Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

- Le Comité Social et Économique (CSE) : cadre, durée des mandats
- Le nouveau Conseil d'entreprise
- Les représentants de proximité
- Exercices : les diverses configurations d'entreprise en fonction des participants à la formation

Cerner les attributions des IRP

- Domaines de compétences, réclamations individuelles et collectives, informations et consultations
- Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail : CSSCT, enquêtes, inspections, pouvoir d'initiative...
- Focus sur les attributions environnementales
- Les expertises
- Négociation collective : regroupement des thèmes de négociation, conditions de validité d'un accord.
- Place de l'accord d'entreprise (son articulation avec la loi et les conventions de branche)
- Cas pratiques : attributions des IRP

Lister les moyens du CSE

- Heures de délégation : modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation, annualisation et mutualisation
- Liberté de déplacement

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Affichage, tracts, NTIC

- Réunions : périodicité, réunions extraordinaires, participants, ordre du jour, compte-rendu...
- Moyens financiers : gestion des deux budgets, les obligations incombant au CSE

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 21-22 Sep. 2026
- 1-2 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21-22 Sep. 2026
- 1-2 Déc. 2026

